

reconnaissance intégrale du caractère culturel distinctif du Québec et du rôle du gouvernement du Québec en ce qui concerne la protection et la promotion de ce caractère. Le préambule de la Constitution devrait reconnaître formellement cette spécificité. Quant aux dispositions constitutionnelles elles-mêmes, elles doivent être telles que le gouvernement du Québec dispose des attributions qu'il lui faut pour protéger et faire progresser son patrimoine français.

"Certes la situation du Québec est actuellement assez urgente pour exiger une attention immédiate. Mais, bien que la Commission soit d'avis que l'importance de ce domaine culturel n'est pas dans les provinces anglophones du Canada ce qu'elle est actuellement au Québec, il n'est pas impossible que le régionalisme canadien évolue au point où l'on se tournera vers les gouvernements provinciaux du Canada anglais pour trouver l'appui que l'on demande actuellement au gouvernement provincial québécois dans le domaine de la culture. C'est pourquoi nous proposons d'investir toutes les provinces d'attributions supplémentaires leur permettant d'entreprendre de nouveaux programmes culturels. On ne saurait permettre à la Constitution de rester muette sur ce point.

"Qu'elles veuillent ou non profiter dans l'immédiat de tous ces pouvoirs supplémentaires, les provinces n'en devraient pas moins appuyer au premier chef l'action artistique aux niveaux local et régional par la création, là où ils n'existent pas encore, de Conseils des arts provinciaux.

"Si nous parlons de participation c'est que nous avons une bonne raison de le faire. Depuis quelques années les Canadiens déploient une activité culturelle accrue. Ils se satisfont plus difficilement d'un simple rôle passif. Les provinces ne devraient pas hésiter, pensons-nous, à tirer le plus possible de bénéfices en travaillant en étroite collaboration avec leurs ressortissants à titre particulier, avec les groupes ethno-culturels, les municipalités ou les groupes communautaires. Ce serait pour elles le moyen de favoriser le développement culturel, régional ou provincial par une participation directe.

"La plupart des programmes provinciaux étant, de par leur nature même, très étroitement reliés au développement culturel dans son sens le plus large, nous exhortons les gouvernements provinciaux à rester conscients des effets que pour-

raient éventuellement avoir tout programme sur l'évolution culturelle de leur société.

"Il y aurait aussi lieu pour les provinces de reconnaître l'importance de l'enseignement non seulement en ce qui concerne leur société provinciale mais en ce qui concerne les jeunes citoyens de la fédération tout entière. En conséquence, elles devraient insister sur la dimension canadienne de l'enseignement en favorisant, par exemple, les "études canadiennes" et en demandant à leur Conseil des ministres de l'Éducation de mettre au point les méthodes d'expression de cette dimension dans nos écoles.

"Tout cela revient à dire que les provinces et particulièrement le Québec ont une responsabilité essentielle en ce qui concerne la culture dans son sens le plus général. Sans négliger son propre rôle, le gouvernement central doit être prêt à reconnaître cette réalité."

Un expert en sauvetage



Sentinelle

Le sergent Peter Howard, de la Base d'Edmonton, s'est distingué à la rencontre internationale de recherche et sauvetage, tenue en octobre 1978 à la Base aérienne de Eglin, en Floride. Il a remporté le trophée pour les sauts en parachute et pour la meilleure performance totale individuelle. Cette rencontre regroupait huit équipes américaines et quatre canadiennes. L'épreuve par équipes a été gagnée par les Canadiens. (Sentinelle)

Profits d'Alcan Aluminium

Alcan Aluminium a annoncé un bénéfice net consolidé de \$US 83,2 millions pour le quatrième trimestre de 1978, soit \$2,05 par action ordinaire, contre \$US 62,7 millions ou \$1,55 par action pour le trimestre correspondant de 1977. C'est le niveau le plus élevé de l'histoire de la compagnie d'Arvida.

Pour l'exercice 1978, le bénéfice net consolidé s'établit à \$289,4 millions ou \$7,15 par action contre \$201,5 millions ou \$4,98 par action en 1977.

Selon M. Nathanael V. Davis, président du Conseil et chef de la direction, "les résultats de 1978 sont attribuables à la progression des ventes, au raffermissement des prix de l'aluminium, au rendement quasi maximal des usines d'électrolyse au Canada et à l'étranger, ainsi qu'à une activité satisfaisante, à l'échelle mondiale, dans la plupart des installations de transformation".

Aluminium du Canada, qui englobe toutes les exploitations d'Alcan au Canada, aux États-Unis et aux Antilles et dont les résultats sont consolidés avec ceux de la société mère, annonce un bénéfice net consolidé (avant déduction des dividendes privilégiés de \$9,9 millions) de \$US 183,8 millions en 1978 contre \$102,5 millions en 1977.

Quant aux autres régions du globe où Alcan exerce son activité, les bénéfices de 1978 ont été supérieurs à ceux de l'exercice précédent en Europe, inférieurs en Amérique latine, mais supérieurs en Inde, en Australie et en Asie du Sud-Est.

La quotité d'Alcan dans le bénéfice net des participations à 50 p.c. ou moins accuse un fléchissement de \$8 millions, qui est surtout attribuable au déficit accru enregistré au Japon à cause des cours défavorables du change, et à la hausse du coût des participations dans les constructions en cours en Espagne et au Brésil.

Le produit des ventes et les revenus d'exploitation consolidés se chiffrent à \$1,023 millions pour le quatrième trimestre et à \$3,711 millions pour l'année...

Les livraisons consolidées d'aluminium à des tiers, sous toutes les formes, atteignent les chiffres sans précédents de 423 600 tonnes métriques au quatrième trimestre et de 1 596 700 tonnes métriques pour l'année, contre 328 900 et 1 318 100 respectivement en 1977. (Le Devoir, 20 janvier 1979).